

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la société « QUBO Concept », représentée par Monsieur BOURGAUX Quentin, dont les bureaux se trouvent rue de Corsal 70 à 1450 Cortil-Noirmont.

Le terrain concerné est situé Rue de la Limite, 31 à 1300 Wavre et cadastré division 1, section L n°183W.

Le projet consiste en la construction d'un immeuble de 3 appartements, et présente les caractéristiques suivantes :

- Un gabarit R+2+toit à 2 façades, avec une hauteur sous corniche du volume principal depuis le niveau de la rue de 8m95 ;
- Un volume à toiture à une pente en façade avant, suivant la toiture des voisins ; une toiture plate après le faite de la toiture en pente sur l'arrière de la parcelle ; des garde-corps en façade avant en verre et en ferronnerie teinte gris anthracite RAL 7016 en façade arrière ;
- Une façade avant en crépis de teinte gris clair ; une toiture en tuile de teinte foncée ; des châssis en aluminium de teinte gris anthracite RAL 7016 ; des DEP et gouttières de teinte foncée ;
- Une emprise au sol d'environ 116 m² ;
- Quatre emplacements de parkings accessibles par une allée couverte passant sous les logements ;
- Un local vélo (5 vélos).

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial : les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation.

Le projet est en écart au Schémas d'Orientation Local :

- Le projet est construit en partie hors zone de bâtisse (14m60 au lieu de 14m00 réglementés) ;
- La construction empiète en partie sur une zone de cours et jardin ;
- point c : la hauteur du bâtiment est supérieure à 8m00 de hauteur (8m95 prévue) ;
- point c : La toiture plate prévue n'est pas conforme, le bâtiment devrait posséder une toiture à deux versants.

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse urbanisme@wavre.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 11 décembre 2023 au 3 janvier 2024 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

Les mesures particulières de publicité sont suspendues du 24 décembre au 1^{er} janvier en vertu de l'article D.I.16 du Code du Développement Territorial.

A Wavre, le 27 novembre 2023